



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 12 DECEMBRE 2024 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D24 - Décision modificative n° 4 au budget principal de la Ville

**Date de convocation** : ..... 6 décembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** : ..... 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir** : ..... 3

Marylène JAUNEAU à Jocelyne PELETTE ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Julien SARRAZIN à Cyril CHAPPET

**Absents excusés** : ..... 5

Houria LADJAL ; Henoah CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET ; Pierre-Michel MARCH

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance** : Gaëlle TANGUY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

**D24 - Décision modificative n° 4 au budget principal de la Ville****Rapporteur : M. Matthieu GUIHO**

Vu le vote du budget principal le 4 avril 2024.

Vu les trois premières décisions modificatives adoptées pour le budget Ville, respectivement en juin, en septembre et en novembre 2024.

Considérant la nécessité de présenter une quatrième décision modificative, afin de pouvoir solliciter le Syndicat de Voirie pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une piste cyclable en centre-ville.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de décision modificative portant uniquement sur les dépenses en section d'investissement, hors autorisation de programme :

<i>Imputation</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Dépenses</i>
2315.8450.0768	Piste cyclable - réalisation	8 385 €
2315.8450.0138	Zone 30 (centre-ville) – aménagement	-3 905 €
2315.5120.0630	Eclairage public	-4 480 €
	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

Le Conseil municipal, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.